

des caractères d'imprimerie, protégés par une couche d'émulsion, apparaît très nette sur un fond blanc.

L'opaline transparente est déjà pour certains signaux fixes : « Poteaux bifur », pour l'indication des noms des stations sur les lanternes des gares, éclairées au pétrole, au gaz ou à l'électricité.

L'opaline a été aussi utilisée pour le revêtement du passage souterrain qui fait communiquer la grande nef centrale de la gare du Nord avec les gares de départ de l'annexe affectée aux trains de Ceinture.

Enfin, un essai d'un véritable intérêt a consisté à reproduire, sur l'opaline, les affiches multicolores des voyages et des excursions. Un spécimen de ces affiches, d'un genre tout nouveau, existe à la gare de Paris; c'est l'affiche des voyages en Hollande qui est opposée sur les guichets des billets de la salle des Pas-Perdus des grandes lignes.

Il est vraisemblable que l'on tirera de plus en plus parti des propriétés de l'opaline, non seulement dans le service des chemins de fer, mais encore pour l'affichage général. Nous pourrions avoir ainsi un affichage propre et, quelquefois même, presque des œuvres d'art. Beaucoup d'affiches sont vraiment jolies; mais à peine posées, elles subissent les rigueurs du temps. Maintenant on pourra les conserver indéfiniment. Encore un petit progrès!

H. DE PARVILLE.

LA REVUE LOCALE DE L'ANNÉE 1898

Roubaix et ses cantons. Mois de Mars. — 6. L'annexe Sauvage, patron de la Brasserie Liberté, est arrêté pour complot et rébellion envers un agent. — Deux grandes réunions organisées par l'Union Socialiste et Patriotique.

Le 10. — 7. Watrous. — Une collision à lieu entre douaniers et fraudeurs; un préposé est blessé, deux arrestations sont opérées.

Le 10. — 8. L'assassinat de la veuve Salvaux, est condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de Douai. — 11. Une grève de Userepils se déclare dans l'établissement de M. Torreyk, boulevard de Fourmies.

Le 10. — 12. Ouverture de la période électorale pour les élections législatives du 2 mai. — 13. Une réunion collective des collectivistes de Roubaix, à l'Éclair, au sujet de la manifestation du 12 mai.

Le 10. — 14. La candidature de M. Eugène Motte aux élections législatives est accueillie dans dix-sept sections de l'Union Socialiste et Patriotique. — A Watrous, une petite fête de quatre ans est brisée par le tramway électrique.

Le 10. — 15. La course de Paris-Roubaix obtient un gros succès. Un journaliste, Maurice Garin, suit vainqueur de l'épreuve. A son arrivée au vélodrome se produit un terrible accident; la victime est transporté à l'hôpital et meurt.

Le 10. — 16. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 17. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 18. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 19. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 20. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 21. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 22. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 23. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 24. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 25. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

Le 10. — 26. Une fête collective du 12 mai se passe sans incident. — 6. M. Dubois, avocat à la Cour d'appel de Douai donne une conférence à l'Hippodrome devant sept mille électeurs réunis sous le drapeau de la République.

taxes aux cotisations d'Armentières, Cassel, Estaires, Halluin, Hazebrouck, la Gorgne, Lille, Saint-Amand.

Un autre décret autorise la prorogation jusqu'au 31 décembre 1899 inclusivement des surtaxes et après acquittement perçues à l'octroi de Lille, en vertu de la loi du 19 avril 1898.

Le produit des surtaxes autorisées par l'article précédent est spécialement affecté au remboursement des emprunts.

Nominations ecclésiastiques. — M. Peers, vicaire à Saint-Pol, est transféré à Marquillies (Saint-Vincent).

M. Créton, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Saint-Pol. M. Harz, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Viesly.

L'incendie criminel de la prison de Loos. — L'incendie est maintenant connu, du moins autant qu'on peut l'être sur des faits d'un dénominateur.

Nous avons dit que deux délinquants avaient été mis en cellule parce que les métiers auxquels ils travaillaient étaient les plus voisins de l'endroit où le feu avait pris.

On l'un d'eux, Lefebvre, qui est un jeune homme, a dénoncé son complice, le nommé Croquard, repris de justice dangereux, comme étant le seul coupable.

Il a raconté que mercredi dernier, il l'avait vu faire un trou dans deux planches et y enfoncer, à l'aide d'une tige de fer, des morceaux de déchets.

Il a dit aussi que Croquard avait rempli les deux petites quantités de pétrole dont se servent les tours pour gratter les rouages et qu'il avait versées sur le déchet.

Enfin, avant de quitter l'atelier, le criminel avait allumé un bout de cigare à un bec de gaz et trompant la surveillance du gardien, il avait déposé ce bout de cigare en feu sur le déchet inutile de pétrole.

Voilà les déclarations de Lefebvre. M. Lemaire, juge d'instruction continuera l'enquête pour s'assurer si elles sont exactes.

Un infanticide à Cysoing. — Hier, vers dix heures du matin, des passants remarquant une sorte de paquet émergeant d'un des fossés avoisinant la gare, au moyen d'une longue perche attirèrent à eux ce qui leur paraissait fort étrange.

Quel ne fut pas leur stupéfaction lorsqu'ils constatèrent qu'il s'agissait d'un corps de l'enfant d'un jeune enfant du sexe masculin. Le corps, enveloppé d'un linge, semblait avoir été jeté dans le fossé depuis plusieurs jours.

La gendarmerie de Cysoing s'est aussitôt rendue sur les lieux et a commencé une enquête des plus sérieuses.

Le corps a été transporté dans l'après-midi à Lille, où doit avoir lieu l'autopsie.

Espérons que l'auteur de ce crime abominable ne tardera pas à tomber dans les mains de la justice.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Le journal La République Libérale annonce qu'à partir du 1er janvier suspend sa publication.

AUX ENTREPOIS DU NORD

Détail 8, Boulevard de Paris Détail 104, Grande-Rue

LES MIEUX INSTALLÉS LES MIEUX APPROVISIONNÉS ne vendant que des produits irréprochables donnant avec cela une remise de 10 pour cent sur le marchandisage.

À partir du samedi 21 décembre jusqu'au 6 janvier 1899, les magasins offrent à tout acheteur d'une valeur de 3 fr., des magnifiques primes photographiques, paysages artistiques, cartes postales, etc., qui ont été primées aux Expositions 1888. Ces jolies primes seront très appréciées de la clientèle.

Entrepôts du Nord. 4910 N'ACHÈTEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de Fichet de Paris, 13, rue Nationale, LILLE. 32520

CLINIQUE DES MALADIES DE LA FEMME. SUITES DE COUCHE, MAUX D'ESTOMAC, etc. Ventes, Anxie, Epouges, douleurs, Hémorrhagies, etc. Consultations gratuites pour les indigents, dimanche, à 10 heures. 2035

PLUS DE HERNIES. Remède unique adoptant la nouvelle ceinture herniaire Gaiusse, perfectionnée, brevetée s. g. d. g. supplantant complètement le ressort métallique des reins. Contention parfaite garantie de toutes les Hernies. 1898. Ces jolies primes seront très appréciées de la clientèle. 11, Roubaix. — Fermé dimanches et fêtes à midi précis. 4170

COMBATS DE COQS. ROUBAIX. — Un 2 à 1 pour le 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, sans jeu le dimanche 12 janvier, à 5 heures 1/2 du soir, à l'Estimandou du « chaufour », rue Voltaire, entre la sous-voûte de M. Jans Jambou.

Après la partie, on jouera chez M. Henri Olivier, cabaretier « Au Beau Parc », boulevard de Metz, 43, un 2/3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., entre la sous-voûte des Cochers ou M. Jans Jambou.

Le dimanche 14 janvier, à l'estimandou tenu par M. François Lemaire, rue de Montin, regard de la partie qui a eu lieu à Roubaix, chez Constant Gayet. Mise au parc à quatre heures.

LES AFFAIRES COMMERCIALES

AVEC L'ESPAGNE. La Chambre de Commerce française de Barcelone donne les intéressants détails qui suivent à propos des effets de commerce payables en Espagne en francs effectifs.

La surélévation des changes et les différences de plusieurs entiers, en plus ou en moins que subsistent les taux du jour au lendemain, ont depuis trop longtemps déjà porté la plus grande perturbation dans la vie commerciale de l'Espagne. Les conséquences de cette dépréciation de la monnaie espagnole et de ce manque de fixité dans la valeur de la « peseta » se sont fait et se font encore lourdement sentir non seulement pour l'acheteur espagnol, mais encore pour son vendeur étranger, qui ne veut plus traiter qu'en francs et, malgré cette précaution, se trouve encore bien souvent lésé dans ses recouvrements.

Il est le premier cas, malgré la constance du taux officiel, le banquier étant acheteur devra payer une légère prime au vendeur, puisque rien n'oblige ce dernier à livrer ses francs à un taux déterminé, et par suite la quantité de francs obtenue sera diminuée proportionnellement à la prime exigée.

Dans le second cas, la perte sera plus sensible encore car elle comprendra et la prime exigée et l'augmentation survenue dans le taux. Deux exemples chiffrés feront bien comprendre le détail de ces deux opérations.

Nous supposons une valeur de 1,000 francs payable au cours du change à vue sur Paris le jour de l'échéance. Ce cours est de 60 op.

1er cas. — Le change du jour de la couverture est le même que le jour de l'échéance, mais le banquier a dû payer une prime de 1,50 op pour se procurer des francs et acheter par conséquent à 61,50 op. Il aura donc recouvré en pesetas

1,000 x 160 = 1,600 pesetas. 100 = 990 fr. 70

La conversion de ces 1,600 pesetas en francs au taux de 61,50 lui donnera

1,600 x 100 = 990 fr. 70 d'où une perte de 0 fr. 30.

2e cas. — Le change a augmenté de deux entiers entre le jour de l'échéance et celui de la couverture et le banquier doit payer une prime d'achat de 1,50 op soit 63,50 op.

L'encaissement aura toujours produit 1,600 pesetas, et la conversion en francs donnera une perte

1,600 x 100 = 978 fr. 60 163,50

de 21 fr. 40. Comme on le voit ces opérations sont parfaitement régulières, le banquier ne pouvait agir autrement et il n'est pas admissible que ce soit lui, simple intermédiaire, qui soit préjudicié.

Enfin, si au contraire, au jour de la couverture, le change a expérimenté une baisse, cette baisse peut soit compenser la prime d'achat, soit même procurer une bénéfice et nous savons que dans ces circonstances plusieurs banquiers se sont fait un devoir d'en faire profiter le tireur, ce qui est d'ailleurs de toute justice.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'industriel ou le négociant, qui a vendu une marchandise en francs et créé pour se couvrir une traite payable au cours du change à vue sur Paris le jour de l'échéance, a bien eu l'idée de recevoir le montant exact de sa valeur, moins les frais de commission, et il eût ignoré pas qu'il doit à son vendeur la somme de pesetas nécessaire pour produire l'importance de sa créance en francs. La perte subie par le tireur est donc plutôt la conséquence d'un mal-entendu qu'on pourrait peut-être l'attribuer à un accord préalable, en remplaçant sur les traites la mention : payable au cours du change à vue sur Paris par celle-ci : payable en chèque de Banque. De cette façon on éviterait les aléas du change, le tiré n'aurait pas à se targuer du taux officiel et il devrait pour se libérer, soit acheter lui-même un chèque agrée par le porteur de la traite, soit payer le cours d'achat fixé par le dit porteur.

Nous n'avons point l'intention de donner ce moyen comme un remède infaillible, mais il pourrait le devenir cependant s'il était accepté par les tirés et il nous semble relativement facile de les y amener en l'indiquant dans les conditions de vente. Les acheteurs de bonne foi savent en effet, comme nous l'avons dit plus haut, qu'ils doivent des francs et qu'en toute justice ils ont l'obligation de donner en pesetas la somme nécessaire pour produire la totalité des francs qu'a le droit d'exiger leur tireur. Il n'y aurait donc qu'à se mettre d'accord en temps opportun et à abandonner les vieilles formules dont l'expérience démontre la défectuosité.

Assurances contre les fluctuations du change. — Enfin certaines maisons de banque, parmi lesquelles le Crédit Lyonnais de Barcelone qui l'a inauguré, offrent au commerce un moyen des plus pratiques d'éviter les surprises du change. C'est l'assurance contre ses fluctuations. L'économie en est des plus simples et voici en quoi elle consiste.

L'intéressé, suivant qu'il est vendeur ou acheteur en Espagne, vend assure soit des francs, soit des pesetas. — Dans le premier cas il dit à son banquier : Je vous vends telle quantité de pesetas, au change d'aujourd'hui, mais livrables dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours. Quelle commission prenez-vous ? Dans le second il offre des francs dans les mêmes conditions de délai et de change et dans les deux, moyennant un léger sacrifice, il s'assure contre tout aléa. — Si, en effet, il est vendeur, cette opération lui procurera les moyens de traiter en pesetas avec son client, ce qui facilitera grandement ses opérations, et si au contraire il est acheteur il évitera de voir une affaire, bonne parce qu'elle avait été traitée sur la base de changes élevés, devenir mauvaise parce qu'un moment de sa réalisation, les changes auront baissé.

Les avantages de cette combinaison ne sauraient échapper à nos compatriotes. Elle leur assure la sécurité et par suite la possibilité de conserver à leurs transactions avec l'Espagne toute l'activité d'autrefois.

Il est bien entendu que nous n'indiquons ici que la combinaison elle-même. Pour les détails on peut s'adresser à l'agence du Crédit Lyonnais de notre ville, qui, nous le savons, se fera un plaisir de fournir tous les renseignements nécessaires à bien éclairer les intéressés.

(Bulletin mensuel.)

BELGIQUE

Menin. — La tentative d'assassinat de mardi. — Vendredi soir, le bruit courut en ville que l'auteur de la tentative d'assassinat commis mardi dernier était sous les verrous.

Voici ce qui en est : Vendredi, vers cinq heures, les agents chargés à la recherche de l'auteur de cette tentative d'assassinat, ont arrêté à Beynez, un colporteur répondant à peu près au signalement donné par la victime.

Confronté avec Mme Vanoverfelt, il n'a pas été reconnu par celle-ci, et d'ailleurs, il a prouvé l'emploi de son temps et a été remis en liberté aussitôt.

Les caisses de retraite dans le Hainaut. — Des affiches émanant du gouvernement provincial seront placées incessamment dans toute la province au sujet des subites allouées aux affiliés des caisses de retraite.

Jusqu'à la province faisant une distinction entre les versements effectués à capital abandonné et ceux faits à capital réservé; elle donnait 50 p. c. pour les premiers et 25 p. c. pour les seconds.

Le premier sera plus fait de distinctions, la province donnera 30 p. c. pour tous les versements, faits par les ouvriers, qu'ils soient à capital abandonné ou à capital réservé.

La prime sera versée par la province à la caisse de retraite au cours de l'année 1900 pour être inscrite sur les livrets des affiliés.

C'est donc seulement en 1900 que seront inscrits sur les livrets les versements effectués par les versements, faits en 1898 et en 1899. Les subsides de l'Etat sont attribués aux mutualités l'année qui suit les versements, vers le mois de juin.

Par conséquent, les subsides obtenus par les versements faits en 1898 ne seront inscrits aux livrets des titulaires qu'à partir du mois de juin 1899. Ce retard s'explique par les nombreuses formalités que doivent remplir les sociétés mutualistes au commencement de l'année pour faire valoir auprès de la Caisse de retraites les droits de leurs membres aux subsides.

Par arrêté royal du 12 décembre, la reconnaissance légale a été maintenue à la Société Mutualiste des Facteurs du Tournaisis, établie à Tournai.

La suspension de M. l'abbé Daens. — La Semaine religieuse du diocèse de Gand publie la note suivante : « Afin de ne pas laisser induire en erreur nos diocésains,

nous sommes obligés de les informer que notre charge pastorale nous a imposé le pénible devoir de défendre à un de nos frères, après avertissement infructueux, de célébrer la sainte messe.

Le refus du Rév. M. Daens de se comporter d'abord d'après l'arrangement que nous avions dû prendre concernant la célébration de la messe de Saint-Sacrement; son refus aussi d'approuver, sur notre invitation réitérée, de son évêque, ont nécessité cette mesure, quoique pénible qu'elle soit, dans l'intérêt de la discipline ecclésiastique et du prestige de l'autorité.

Nous sommes convaincus que nos chers diocésains comprennent de plus en plus combien les agissements de ce prêtre, principalement la cause de l'abus de sa dignité ecclésiastique, ont été, depuis longtemps nuisibles à l'union de notre population catholique, à la paix entre les différentes classes sociales et, réciproquement, aux intérêts de la vraie démocratie chrétienne, contre laquelle il excite de la distance et dont il attaque les véritables défenseurs, qui essaie de faire tomber dans le piège.

« Baise à Dieu que celui qui a rendu nécessaire cette triste mesure revienne bientôt à des sentiments plus équitables et suive, comme un vœu pieux, la direction du Saint-Père de Gand, le 30 décembre 1898. » ANTOINE, évêque de Gand.

Le gouverneur Dhanis. — La nouvelle de la révoocation du gouverneur Dhanis, que nous avons annoncée hier d'après un de nos confrères, est démentie par la communication suivante émanant des bureaux de l'Etat indigène.

« Le major Van Gèle, vice-gouverneur du Congo à titre personnel, dont la santé s'est gravement altérée, a dû, sur l'ordre des médecins, se résigner à reprendre le chemin de l'Europe à la fin de l'année dernière. Il est parti, après avoir été le commandement supérieur de la province de Manimba à son précédent poste, le baron Dhanis, qui, bien que son terme de service fut expiré et son retour décidé, a bien voulu, en raison des circonstances, prolonger son séjour au Congo. »

La Reine des Belges. — La Reine est souffrante; depuis deux jours, elle garde ses appartements au château royal de Gand, le 30 décembre 1898. ANTOINE, évêque de Gand.

Nouvelles du Congo. — Mort de M. Seghers. — Le sous-intendant Seghers, de Saint-Gilles, l'un des héros du combat victorieux livré le 4 juin dernier par les troupes congolaises aux envahisseurs de l'Etat indigène le 23 octobre dernier des suites d'une violente fièvre paludéenne.

Mort d'un officier gantois. — Le sous-lieutenant Arthur Dha, de la 6e compagnie de Gand, ancien sous-officier du corps de discipline et de correction du Congo le 12 août dernier, des suites de la fièvre paludéenne.

Le défunt était né à Gand en 1875 et s'était embarqué à Anvers le 6 avril 1898.

Bruxelles. Tentative de suicide dans l'église Saint-Martin. — Samedi, vers deux heures de l'après-midi, une dame entrée à l'église Saint-Martin et s'agenouilla.

Puis, tirant de sa poche un flacon de laudanum, elle en but le contenu.

Le curé de l'église Saint-Martin la vit tomber et, se précipitant vers la porte de sortie, appela un agent de police.

Quand elle fut transportée au commissariat de la place Collignon, la victime, à qui on donna les premiers soins et qui fut conduite à la salle de l'hôpital du Bon Pasteur.

La dame, du nom de Lepennetier, venait de Maubeuge. Elle est âgée de cinquante ans. Son état est désespéré.

Elle est arrivée à la salle de l'hôpital le 23 décembre.

Cour d'assises de la Flandre occidentale. — Voici la liste des jurés de la Cour d'assises de la Flandre Occidentale, dont l'ouverture, pour la 4re série, est fixée au lundi 23 janvier prochain, sous la présidence de M. le conseiller de Smet.

Jurés titulaires : MM. Henri Maes, brasseur, Bruges; E. Van der Kerkhof, échevin, Ingelmunster; A. Broux, ingénieur, Bruges; L. Aerts, tailleur, Bruges; G. Gaudin, brasseur, Ostende; J. Colpaert, cultivateur, Gits; H. Bever, louangeur, Bruges; C. Danc, notaire, Furnes; Vandenberghe-Bigo, échevin, Wervicq.

E. Carpentier, receveur communal, Courne; E. Devoilder, entrepreneur, Ostende; H. Van Rolleghe, fabricant, Courtrai; G. De Hutte, fabricant, Ingelmunster; A. Bihyck, échevin, Ikerke; E. Decker, fabricant, Ikerke; E. Smeets, négociant, Ingelmunster; A. Brannet, bijoutier, Ikerke; A. Tugheer, négociant, Courtrai; E. Duvelter, boulangier, Ingelmunster; A. Van Eslandt, brasseur, Courtrai.

Jurés suppléants : J. Van Nieuwen, distillateur, Bruges; J. De Groot, négociant, Courtrai; E. Van Laere, négociant, Courtrai; J. Van Nieuwen, distillateur, Bruges; J. De Groot, négociant, Courtrai; A. Alenxan, négociant communal, Courtrai.

Jurés supplémentaires : M. L. Defoer, employé, Bruges; J. Van der Kerkhof, notaire, Ikerke; H. Decker, directeur du gaz, Ikerke; J. Vanheule, tailleur, Ikerke.

Housy. — Un homme qui. — On a trouvé jeudi soir, dans une prairie cretée, un individu étendu dans la position d'un dormeur.

Il fut secouru mais très inutilement. Un médecin a constaté la mort par le froid, ce qui fait supposer qu'il était là depuis plusieurs jours. Transporté à la Morgue de la commune, il n'a pas encore été reconnu jusqu'à cette heure.

Curieux. — Une fabrique de draps par un incendie. — Un incendie d'une grande violence a éclaté vendredi soir dans la manufacture de caquetons de MM. Demerice et Cie, située rue Hoegny, à Courghem-Anders.

Le feu était très violent et par là même si facile à éteindre qu'il n'y avait pas de danger de voir les pompiers tenter vainement d'y porter remède.

Après l'extinction des flammes, on a évalué les dégâts à plus de 50,000 francs.

Tournai. — Tribunal correctionnel. — Audience du 31 décembre. — M. Louis, teneur de livres, vol de charbon chez M. J. H. de Wavreux, deux heures de prison et 20 francs d'amende. Dumont Henri, zingueur et Léveque Frédéric, journaliste à Peeg, vol de lapins au préjudice de Adèle Diquart, une petite dose de trois mois à chacun et une amende de 36 francs au second pour recel.

Blangenois Alphonse, pilote à Péronnes, coups à sa mère et à son jeune frère et menaces, 20 jours de prison et 82 fr. d'amende condamnativement.

Le feu était très violent et par là même si facile à éteindre qu'il n'y avait pas de danger de voir les pompiers tenter vainement d'y porter remède.

Après l'extinction des flammes, on a évalué les dégâts à plus de 50,000 francs.

Tournai. — Tribunal correctionnel. — Audience du 31 décembre. — M. Louis, teneur de livres, vol de charbon chez M. J. H. de Wavreux, deux heures de prison et 20 francs d'amende. Dumont Henri, zingueur et Léveque Frédéric, journaliste à Peeg, vol de lapins au préjudice de Adèle Diquart, une petite dose de trois mois à chacun et une amende de 36 francs au second pour recel.

KAIN-LES-BAINS

ÉTABLISSEMENT THERMO-RÉSINEUX OUVERT TOUTE L'ANNÉE RHUMATISME, GOUTTE, ASTHME, CATARRHES, Maladies Nerveuses HYDROTHERAPIE Eau chaude et froide Maison de convalescence Chambres, pension, traitement, le tout compris, à partir de 10 FR. PAR JOUR

Moyens pratiques d'éviter les Maladies par les FEUTRES HYGIÉNIQUES

SEMI-ELLE de Feutre permettant d'éviter les rhumes, les bronchites, les maux de gorge, les rhumatismes. FEUILLES de Feutre pour absorber l'urine dans les lits d'enfants et des personnes atteintes d'Incontinence d'urine. En outre de ses propriétés absorbantes, le feutre évite les refroidissements.

RONDELES en Feutre de toutes dimensions pour cors et durillons. FILTRES en Feutre indispensables à tous ceux qui ont besoin de filtrer les liquides, sirops, vins, bières, eau, etc.

Le PHARMACIEN de Pont-Maugis a créé M. COUVREUR, pharmacien à Roubaix, son dépositaire unique pour Roubaix, Tourcoing et environs. 30240

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire des consultations à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Envoyer par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 38532

UNE FAMILLE BELGE A PARIS

C'est à la personne habitant à Paris qui aura la plus nombreuse famille et l'aura le mieux élevée qu'est destiné le legs Reverdy (3,000 francs) : le conseil municipal vient de l'attribuer aux époux Vandendruck qui n'ont pas moins de quatorze enfants vivants encore chez eux et avec eux.

Au fond du troisième arrondissement, dans le quartier de la Gare, habite la famille exalée. C'est là qu'un coiffeur de l'Eclair est allé les voir :

« Après une porte qui s'ouvre dans la palissade, nous voilà dans une cour étroite et soigneusement dallée; à droite, une petite construction de deux étages, en face, une échoppe de bois avec cette inscription : « Atelier. » Nous y entrons : au milieu de l'atmosphère ordinaire du cordonnier, grand, maigre un peu, les cheveux grisonnants, la moustache effilée, M. Vandendruck nous accueille avec un bon sourire de contentement pendant que l'un de ses fils qui travaille avec lui se lève pour nous céder son tabouret aux bandelettes de cuir entrecroisées.

« Venez, nous dit le père, nous allons mieux pour cause » et il nous conduit dans la construction qui lui sert de logement : en bas deux pièces et une cuisine, en haut les chambres à coucher. « Nous voilà chez nous », nous dit-il, on nous présente à sa femme, une robuste mère de famille, jeune encore, qu'on s'étonne d'entendre parler de ses seize enfants : « Oui, monsieur, seize enfants en vingt et un ans de mariage... malheureusement, deux sont morts du croup, mais les autres sont vivants et bien vivants... quel dommage qu'ils ne soient pas là. »

Mais c'est l'heure de l'école ou de l'atelier et sur les quatorze enfants — sept filles et sept garçons — il y en a cinq qui travaillent, les autres sont à l'école ou à l'atelier. Au mur sont des diplômes et des photographies : Ce sont leurs certificats d'études, nous dit le père, c'est qu'ils ont bien travaillé et qu'ils travaillent bien encore.

Tout fier, il décroche une photographie qu'il nous montre : toute la famille est là; on dirait un pensionnat et les têtes enfantines s'alignent régulièrement espacées : « Mais la mère s'y connaît mieux que moi là-dedans, nous dit M. Vandendruck en riant, moi je m'y perds... »

Et sa femme passe en